

Commission locale de l'eau du SAGE BH – 06 septembre 2013

Mairie de Lachambre

*Point sur l'avancement de la
rédaction du PAGD et du règlement*

Les grandes étapes de la rédaction

Le calendrier de rédaction : trois étapes

- 1. Structuration et définition des priorités**
 - a. Première ébauche du PAGD et du règlement**
 - b. Cohérence du projet de SAGE**
- 2. Approfondissement et rédaction**
- 3. Finalisation et partage**

Rappel de la méthode

Un comité de rédaction :

- Son rôle : faciliter l'examen des textes proposés, les corriger et amender et les proposer à la CLE pour validation.

- Sa composition : élus, services de l'Etat, associations

Contribution de l'expert juridique.

5 réunions de prévues.

Des groupes de travail thématiques

- Leur rôle : affiner les actions, préciser leur application géographique, identifier les documents cartographiques à intégrer...

- Si des questions juridiques sont soulevées ➡ note à destination de l'expert juridique.

- 3 groupes de travail. Les thématiques à approfondir sont identifiées par le comité de pilotage et le comité de rédaction.

Une fois l'ensemble des thématiques approfondies, les éléments sont intégrés dans le projet de rédaction et sont présentés au comité de rédaction.

La CLE : Validation des documents

Comité de rédaction du 27 mai 2013

- Validation du plan détaillé du PAGD
- Demande de modification du préambule pour qu'il soit en cohérence avec la déclinaison par objectifs.
- Présentation des actions liées à la connaissance par objectif et non regroupées. Utilisation d'une charte graphique pour distinguer les actions de connaissance/de communication...
- Concernant les annexes:
 - Liste d'actions à scinder entre actions en cours et actions réglementaires.
 - Conserver les actions « hors SAGE » et « plus-value du SAGE
 - Catalogue : en annexe, ne garder que les actions du PAGD.

Comité de rédaction du 24 juin 2013

- Validation du préambule, de la synthèse de l'état des lieux et des annexes.
- Orientation de rédaction retenue par les membres du COREDAC : « *Le territoire du SAGE ayant connu par le passé une forte dégradation de ses espaces naturels et de la qualité de l'eau, les **priorités d'action** doivent donc aujourd'hui reposer sur **la préservation et la reconquête du milieu**, en ciblant les secteurs les plus menacés.* »

Groupe de travail technique du 6 juin 2013

- Examen des recommandations et prescriptions du PAGD concernant l'objectif 2 « Préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques » et l'objectif 3 « Restauration des cours d'eau »;
- Note juridique à adresser à l'experte juridique.
- Nouvelle rédaction soumise par mail au groupe de travail puis au comité de rédaction

A venir

- Suite des groupes de travail : groupe de travail « qualité de l'eau et remontée de la nappe »; groupe économie ?
- Réunion du comité de rédaction
- Réunion de la CLE à mi-parcours afin de valider le préambule, la synthèse de l'état des lieux et les dispositions.